

Modalités d'accès

Admission

- Être titulaire d'un diplôme de Niveau III (L2, BTS, DUT ou autre diplôme équivalent bac +2)

Recrutement

- Sur dossier de candidature disponible sur le site internet de l'ENTE, à remettre au plus tard le 26 juin. Un entretien de motivation est organisé sur le site de Valenciennes de l'ENTE
- Jury d'admission se tient d'avril à juin en fonction des places disponibles.
- L'Institut de Genech et l'ENTE vous accompagnent dans la recherche de votre employeur.

Statut

- D'Apprenti ou de salarié.
- La formation doit être réalisée dans le cadre d'un contrat d'apprentissage ou d'un contrat de professionnalisation.

Formation

- Lieu : Genech et Valenciennes
- Rythme de l'alternance : en moyenne, une semaine de cours par mois de mi-octobre à juin/mi-juillet.

Financement

- Contribution aux frais de formation par les entreprises.
- Ce cursus peut également être suivi dans le cadre d'un contrat pro A ou du plan de formation de l'entreprise.

Validation

- Deux conditions cumulatives pour la validation de la licence professionnelle:
 - une moyenne générale égale ou supérieure à 10 sur 20 à l'ensemble des unités d'enseignement, y compris le projet tutoré et l'expérience professionnelle
 - et une moyenne égale ou supérieure à 10 sur 20 à l'ensemble constitué du projet tutoré et de l'expérience professionnelle.
- Diplôme d'État bac+3 - LP104

ENTE Valenciennes

11, rue de Roubaix
BP 50217
59305 Valenciennes cedex

Contacts :

Frédérique DRIGNY : 03 27 23 73 22

Marc BELGRAND : 03 27 23 73 82



Plus d'informations sur : www.ente.developpement-durable.gouv.fr



Licence Professionnelle

Développement de projets de territoires

1 an ♦ Formation en alternance ♦ Après un bac + 2

Acquérir des connaissances dans les domaines du développement et de l'aménagement durable du territoire.



Les spécificités

- L'ENTE de valenciennes, L'institut de Genech et le Cnam Hauts-de-France s'associent pour répondre aux demandes croissantes, diversifiées et évolutives de formations professionnelles notamment par la voie de l'alternance.

- Un parcours en alternance entre l'entreprise et les sites de formation.

- Une pédagogie s'appuyant sur des cas concrets et des projets, et utilisant des outils pédagogiques innovants.

- Des Modules de formation assurés par des enseignants et des professionnels.

- Une école en bordure de l'Escaut et à proximité du centre ville, comportant des lieux de vie et de travail équipés en moyens modernes de communication.

La formation

Elle permet d'acquérir et de maîtriser :

- Des connaissances du cadre institutionnel, des politiques publiques d'aménagement et de développement,

- Des compétences en gestion de projets d'aménagement et de développement urbain et rural,

- Des méthodes, des outils de collecte et de traitement de données (Système d'Information Géographique, représentation graphique et cartographie...) sur le territoire.

Pour quels métiers :

- Chargés de projets urbains dans le secteur privé ou public,

- Chargé d'études et de missions : agriculture, environnement, aménagement du territoire, ...

- animateur de territoire,

- Chargé de missions de développement local et touristique,

- Chargé d'études et de missions de développement économique.

Quels employeurs :

- Bureaux d'études en paysage, en architecture, en urbanisme, et en environnement,

- Organismes para-agricoles (Coopératives, Chambres d'Agricultures, syndicats agricoles...),

- Collectivités territoriales,

- Parcs Naturels Régionaux

- Établissements publics d'aménagement,...

connaissances, expérience terrain, méthodes, enseignement, outils techniques

Le programme

| | |
|--|--------|
| Les fondamentaux des collectivités locales ACL101 | 6 ECTS |
| La gestion thématique des collectivités locales ACL102 | 4 ECTS |
| L'Europe des territoires ACL103 | 4 ECTS |
| Les fondamentaux du droit public appliqué ACL105 | 4 ECTS |
| Méthodologie de projet | 6 ECTS |
| Initiation au SIG UEV104 | 4 ECTS |
| Environnement territorial et développement durable UEV108 | 4 ECTS |
| Initiation au développement local UEV109 | 4 ECTS |
| Urbanisme et population UEV124 | 4 ECTS |
| Représentation graphique et cartographie EGS109 | 6 ECTS |
| Anglais professionnel ANG300 | 6 ECTS |
| Expérience professionnelle UATRO1 | 8 ECTS |
| Projet tuteuré UATRO2 | |

Les crédits ECTS (European Credits Transfert System) représentent l'unité de mesure du travail de l'élève pour toutes les UE et les UA. Ils sont acquis si l'on obtient à l'évaluation une note égale ou supérieure à la moyenne. Ils sont aussi capitalisables dans les formations d'une même filière du Cnam ou transférables dans un autre établissement d'enseignement supérieur de l'espace européen.